



40^e Congrès national des Sem

Strasbourg les 10, 11 et 12 octobre 2006

Dossier de presse

Sommaire

Strasbourg : un Congrès anniversaire pour explorer le futur.....	p 2
Sem, des entreprises publiques locales qui font gagner les territoires.....	p 3
Sem, un essor dans le sillage de la décentralisation.....	p 5
ANSemE et Arpege : deux nouveaux réseaux pour les Sem.....	p 7
Vers un panel encore plus large de Partenariats public privé version Sem ?.....	p 8
Les Sem d'Alsace et leur Association.....	p 10

Strasbourg : un congrès anniversaire pour explorer le futur

Les Sem se retrouvent à Strasbourg pour leur 40^e Congrès national, du 10 au 12 octobre prochain. L'Alsace et sa capitale, de part leurs dimensions européenne et historique, ne pouvaient être de meilleurs hôtes pour ce congrès mêlant commémorations et démarche prospective.

Pour les Sem, le Congrès de Strasbourg marque un double anniversaire : les 80 ans des décrets-lois Poincaré, véritable acte juridique de naissance de l'économie mixte locale, et les 50 ans de leur Fédération, créée en 1956.

Le choix de Strasbourg ne manque pas de symboles. Siège du Parlement européen, Strasbourg fait figure de berceau de l'économie mixte puisqu'elle a créé les deux toutes premières Sem sous le statut des sociétés communales de droit allemand : la Compagnie des transports strasbourgeois, en 1878, et Gaz de Strasbourg en 1914. L'Alsace a également donné à la Fédération des Sem son premier président, en la personne de René Radius, alors Sénateur du Bas-Rhin et président de la Sem Habitation moderne.

Ces commémorations offrent au mouvement Sem une occasion idéale d'explorer sa propre histoire, laquelle, intimement liée à celle de la décentralisation, témoigne d'une implication majeure de ces entreprises dans la France du XX^e siècle et démontre une capacité d'adaptation rare leur ayant permis tant de relever des grands défis nationaux que de répondre aux multiples besoins naissants des collectivités locales.

Cependant, c'est bien à l'horizon 2015 que le congrès de Strasbourg fixe son regard. L'ambition de la Fédération est de fournir aux dirigeants et aux partenaires du mouvement Sem des repères et des outils pour élaborer leurs décisions stratégiques. Cette ambition suppose d'identifier les facteurs de changement et de rupture dans un environnement en pleine mutation, d'analyser les compétences actuelles et futures des Sem, mais aussi de remettre en cause les idées reçues qui les empêchent d'anticiper sur l'avenir.

Au-delà de leurs différences, l'avenir des Sem repose en effet sur des questions-clés communes : Quel régime juridique pour les Sem de demain ? Quels types de relations promouvoir avec les collectivités locales ? Quelles sont et seront les attentes des citoyens-usagers-clients à satisfaire ?

La Fédération des Sem a donc souhaité, à l'occasion de son congrès, engager une réflexion collective sur le l'environnement dans lequel ses adhérents devraient évoluer en 2015.

La démarche de réflexion prospective pilotée par l'équipe de Michel Godet, professeur de prospective industrielle au CNAM (Conservatoire national des arts et métiers), a associé plus d'une centaine de dirigeants six mois durant.

De ce travail de fond, ont émergé 4 scénarios d'avenir pour les Sem à l'horizon 2015, 4 scénarios aux issues bien tranchées. Il appartient désormais au Congrès de Strasbourg de trancher parmi ces pistes d'avenir afin d'établir la feuille de route du mouvement Sem à l'horizon 2015.

Les Sem, des entreprises publiques locales qui font gagner les territoires

Qu'est-ce qu'une Sem ? A cette question, la Fédération des Sem apporte une réponse claire : ce sont des entreprises publiques locales, c'est-à-dire des sociétés contrôlées par les collectivités locales dédiées au développement des territoires. Une Sem se caractérise par sa nature d'entreprise commerciale, son capital public majoritaire et sa vocation à satisfaire l'intérêt général. Son marché est un territoire. Son métier : le développer. Sa valeur ajoutée : un partenariat durable entre les acteurs publics et privés.

Les Sem sont avant tout des **entreprises** :

Les Sem sont en effet des sociétés anonymes. Ce statut aux règles de fonctionnement dynamiques leur confère souplesse et réactivité ; deux attributs dont les régies et autres établissements publics ne peuvent se prévaloir. En tant que telles, les Sem recherchent la satisfaction du client, la performance de gestion, la création de résultats ainsi que la motivation de leurs salariés et actionnaires. Ces derniers apportent leurs expertises et contribuent à la bonne gouvernance des Sem.

Les Sem sont des **entreprises publiques** :

Le capital des Sem est majoritairement détenu par une ou plusieurs collectivités territoriales. Leurs missions visent toujours l'intérêt général et la satisfaction du plus grand nombre avant la recherche du profit. A cette fibre citoyenne, s'ajoute la plus grande transparence : les Sem font partie des organismes les plus contrôlés de France.

Les Sem sont des **entreprises publiques locales** :

L'une des principales forces des Sem réside dans la connaissance du territoire sur lequel elles sont implantées. Leurs réponses sont donc adaptées aux enjeux de ce territoire et non standardisées. Elles font passer l'intérêt local avant leur intérêt financier. Elles prennent en compte les exigences du développement durable, favorisent les embauches de proximité et la formation locale et contribuent ainsi à la cohésion sociale.

Aujourd'hui, les Sem représentent de réelles locomotives pour les territoires sur lesquels elles rayonnent. Une bonne illustration est donnée par les Sem gérant des parcs à thème ou des sites patrimoniaux.

Le Futuroscope, par exemple, a réussi le pari de faire du Poitou une destination attractive pour les touristes. Il a également engendré l'implantation d'un pôle technologique regroupant 150 entreprises sur 200 hectares. Grâce à lui, les habitants de la région ont bénéficié d'un réseau de fibres optiques, d'une autoroute, d'une ligne TGV... De même, grâce à la Cité de l'Espace, les Toulousains ont vu se créer des lignes de bus reliant le centre ville et la zone d'activité ainsi que l'implantation de 3 nouveaux hôtels.

Les habitants bénéficient directement de la création de richesses générées par les Sem. A Boulogne-sur-Mer, chaque visiteur de Nausicaä (Centre international de la mer) dépense 11 € sur le territoire (hors hébergement et ticket d'entrée). 6,6 M€ sont ainsi injectés chaque année dans l'agglomération. En outre, Nausicaä a permis de créer 78 emplois directs.

Ces richesses créées par les Sem alimentent le développement économique et touristique des villes et des territoires ruraux, tout en offrant aux résidents une qualité de vie, souvent inexistante auparavant. A titre d'exemple, sur le million de visiteurs enregistrés depuis l'ouverture de La Cité de la Mer de Cherbourg, 60 % venaient pour la première fois dans le Cotentin.

Toute Sem, y compris celle dont l'objet n'a que de très lointains rapports avec le développement touristique (restauration sociale, chauffage urbain...), contribue donc à la valorisation de son territoire et réinvestit la valeur ajoutée de son action localement.

> Les Sem en quelques chiffres

Au 1^{er} janvier 2006, la Fédération des Sem recense 1 130 Sem en activité en France. Elles représentent près de 9 % des 16 000 entreprises publiques locales dénombrées en Europe. Elles emploient 65.500 salariés et le montant de leur capitalisation s'élève à 2,65 milliards d'euros, détenus à 65 % par les collectivités locales. Le montant de leurs investissements est estimé à plus 11 milliards d'euros. Elles ont réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 13,8 milliards d'euros.

Les Sem interviennent dans la quasi-totalité des secteurs économiques, exerçant près de 40 métiers différents. Leurs activités concourent directement à la qualité de notre cadre de vie. Elles vont de la construction et la gestion de logements à la création de réseaux d'eau potable, en passant par les transports urbains et interurbains, la réalisation d'équipements culturels et de loisirs (palais des congrès, musées, ports de plaisance, cinémas, théâtres...), la gestion de l'énergie ou des déchets etc.

- Construction et gestion de logements	- Energie, gestion des déchets
- Aménagement, développement économique	- Bases et parcs de loisirs, port de plaisance
- Promotion et animation touristique	- Hôtellerie, thermalisme
- Habitat	- Cinémas, théâtres et opéras
- Stationnement et déplacement	- Réseaux d'eau potable
- Gestion de remontées mécaniques	- Abattoirs, marché d'intérêt national
- Clubs et complexes sportifs	- Chauffage urbain
- Transports urbains et interurbains	- Etudes urbaines et économiques
- Réseaux câblés et télés locales	- Compagnies aériennes
- Environnement	- Pompes funèbres
- Palais des congrès, parcs d'exposition	- Aéroports
- Musées et conservatoires	- Restauration sociale
- Animations et centres culturels	- Informatique télématique

Sem : un essor dans le sillage de la décentralisation

Le véritable essor des Sem remonte au début des années 1980, dans le sillage de la décentralisation. Pour les élus locaux, la Sem s'est révélée l'un des outils les plus efficaces et les plus sûrs mis à leur disposition pour mener à bien les missions autrefois dévolues à l'Etat. Plus de 900 Sem se sont ainsi créées entre 1983 et 1993, portant le nombre de Sem à 1 500 fin 1993.

Un quart de siècle plus tard, le dynamisme du mouvement Sem est toujours aussi fort. Près 30 nouvelles Sem se créent chaque année et 280 projets sont actuellement recensés, et pour partie accompagnés, par la Fédération des Sem.

Même si quelques Sem disparaissent chaque année, globalement, l'activité des Sem progresse et se diversifie. Elles exercent au total près de 40 métiers différents.

La bonne santé du mouvement Sem s'apprécie également au nombre croissant de sociétés certifiées ISO : plus de 200 aujourd'hui.

La relance de la décentralisation et la mise en place des intercommunalités fournit de nouvelles opportunités aux Sem. Quelques secteurs, dans lesquels elles sont déjà présentes, offrent aux Sem de sérieuses perspectives de croissance. Ainsi :

Ports et aéroports

Le caractère partenarial des Sem qui permet d'associer, au sein d'une même entreprise, les collectivités locales, les CCI (actuelles concessionnaires) et les entreprises implantées sur ces sites les rend incontournables. Pour les ports, départements et communes sont en première ligne. La solution Sem, déjà bien utilisée dans ce secteur, représente un modèle opportun pour associer les collectivités et les acteurs privés.

Pôles de compétitivité

Les Sem sont souvent citées pour accompagner le développement de ces pôles. Un bon exemple a été donné par la Sem Oryon en Vendée qui a créé l'association « Parri 85 » intégrée au projet EMC2, pôle consacré aux matériaux composites, en partenariat avec Bénéteau, Airbus et la DCN.

Patrimoine culturel

L'Etat propose depuis peu aux collectivités de prendre en charge la gestion et l'entretien de monuments et lieux d'activités culturelles. Les Sem se détachent par leur capacité à assurer tout à la fois la gestion, l'entretien et la commercialisation de ces sites, à l'image de la Sem du Château des Ducs de Bretagne à Nantes. Dans ce secteur, figurent également de nombreux projets de parcs à thème et de loisirs.

Eau et énergie

23 Sem interviennent dans le domaine de l'eau et le renouvellement de nombreux contrats de production et/ou de distribution de l'eau ouvre de nouvelles perspectives. De même, l'ouverture du marché de l'énergie fournit de nouvelles opportunités aux 30 Sem existantes et incite de nombreuses régies à se transformer en Sem pour se placer dans une démarche commerciale.

Développement économique

Plus de 100 Sem ont pour activité principale le développement économique. Ce domaine recouvre notamment la création et la gestion de zones d'activités, l'immobilier d'entreprises, les pépinières d'entreprises ou la promotion économique des territoires. Beaucoup de départements et de régions pensent d'ores et déjà à faire des Sem leur instrument d'action. C'est le cas de la Région des Pays de la Loire qui vient de se doter d'une Sem régionale déjà à l'œuvre sur le projet

« Techno'Campus », un centre de recherche initié par les groupes EADS et Airbus destiné à fédérer les acteurs du pôle de compétitivité EMC2 sur la mise en œuvre des composites.

Pourquoi les Sem ont-elles la faveur des élus locaux ?

La Sem est la parfaite synthèse entre les valeurs du service public (recherche de l'intérêt général, souci de la cohésion sociale, esprit de probité, vision à long terme) et les valeurs du marché et de l'entreprise (priorité au client, recherche de la meilleure performance, création de valeur pour les actionnaires).

La Sem donne aux collectivités locales, avec le concours de partenaires économiques et financiers, la pleine et entière maîtrise de leur outil. Par ailleurs, la forme de société anonyme apporte, en comparaison avec la rigidité de création et de fonctionnement d'un établissement public, la souplesse du droit privé (comptabilité commerciale, gestion dynamique du recrutement et des carrières, rapidité des circuits de décision). De plus, la logique d'entreprise donne à la Sem la réactivité indispensable qui manque à l'établissement public pour satisfaire les attentes de ses clients dans les meilleures conditions de qualité et de prix. Enfin, la Sem confère à la collectivité locale la capacité d'apprécier la vérité des coûts et des risques liés aux investissements ou aux services publics dont elle a la charge.

La Sem assure également à la collectivité locale un contrôle réel à la fois sur les comptes de l'entreprise et sur l'exécution des missions qu'elle lui a confiées. Dès lors que les activités relèvent d'une logique économique et commerciale, le statut associatif devient inadapté.

La création d'une Sem permet, enfin, aux collectivités locales de regrouper au sein d'une même structure des activités différentes mais complémentaires. Ainsi, les Sem de développement touristique sont à même d'assurer la promotion, la commercialisation, l'animation et la gestion d'équipements.

La Fédération des Sem...

Créée en 1956, la Fédération des Sem est l'unique représentant des 1 130 Sem françaises. Association loi 1901, la Fédération des Sem est dirigée, et à tour de rôle présidée, par des élus locaux issus des principales familles politiques. 737 Sem et 30 partenaires soutiennent son action.

La Fédération des Sem exerce **trois missions principales** :

Représenter et promouvoir les intérêts des Sem devant les pouvoirs publics locaux, nationaux et européens. Elle s'appuie à cette fin sur un réseau de 110 parlementaires présidents de Sem et sur le relais de 23 associations régionales de Sem

Développer des réseaux de compétences et de savoir-faire. Pour animer le mouvement Sem, la Fédération fait vivre 30 réseaux d'échange au plan national et participe activement à l'animation de 2 réseaux européens (CEEP et NEELS) représentant les 16 000 entreprises publiques locales recensées dans l'Union européenne.

Sécuriser le fonctionnement et renforcer la performance des Sem en produisant ou coproduisant avec ses partenaires une gamme étoffée de services d'accompagnement.

ANSemE et Arpege : deux nouveaux réseaux pour les Sem

L'ANSemE, l'Association nationale des Sem d'énergie, et Arpege, l'Association du réseau public des entreprises gestionnaires d'eau, viennent d'être créées traduisant la volonté des Sem d'énergie et des Sem d'eau de renforcer leur coordination et leur représentation avec pour dénominateur commun une déontologie partagée de leurs métiers.

Créée le 10 mai 2006, l'ANSemE a pour vocation de promouvoir la solution Sem dans le domaine de la production et la distribution de gaz et d'électricité. 20 Sem interviennent dans ce domaine. Elles représentent les deux tiers du secteur nationalisé de la distribution d'électricité et de gaz. L'ANSemE a pour mission d'assurer la mise en commun des moyens et des actions de ses membres, de coopérer avec tous les organismes et organisations professionnelles des branches d'activité ainsi que d'optimiser les ressources et les savoir faire de ses membres dans le respect des valeurs du service public. Elle assurera également des formations, missions d'audit, d'expertise ou assistance.

Dès la création de l'ANSemE, les Sem d'énergie ont pris 7 engagements reflète de leurs valeurs communes et de leur volonté d'être des acteurs majeurs de la vie économique et sociale des territoires :

1. Allier missions de service public et dynamique économique d'entreprise.
2. S'adapter et innover pour répondre aux exigences de l'évolution des marchés.
3. Jouer un rôle majeur dans la vie des territoires en tant qu'acteurs économiques et employeurs de proximité.
4. Intégrer le développement durable dans nos modèles de croissance.
5. Mutualiser nos expériences et nos moyens.
6. Garantir la sécurité des installations et des personnes.
7. Valoriser notre savoir faire, nos valeurs et notre culture historiquement reconnus.

Créée le 10 octobre 2006 dans le cadre du 40e Congrès des Sem à Strasbourg, l'Arpege, l'Association du réseau public des entreprises gestionnaires d'eau, poursuit les mêmes ambitions que sa consœur de l'énergie à l'égard des 23 Sem qui interviennent dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Des Sem qui se présentent comme des solutions de gestion dynamiques et transparentes, indépendantes des grands groupes privés. Dans le droit fil de la charte du service public de l'eau adoptée en 2004, l'Arpege met en avant une éthique forte du service public basée sur la satisfaction des usagers-clients et sur un respect scrupuleux de l'intérêt général.

Les Sem d'eau ont pour valeurs et principes essentiels :

1. Une gestion raisonnée de l'eau garante des exigences du développement durable
2. Un prix de l'eau qui ne doit couvrir que le financement du service et rien de son financement
3. Une attention particulière portée à l'accessibilité au service public de l'eau des populations les plus vulnérables ou marginales
4. Une préservation et une mise en valeur du patrimoine des collectivités locales concédantes
5. Un engagement de transparence envers les collectivités autant qu'envers les usagers.

Jean-Pierre Schosteck, président de la Fédération des Sem, estime qu'« il était important pour notre Fédération de soutenir activement la création de l'ANSemE et de l'Arpege car ces deux nouveaux acteurs, dans lesquels la Fédération est représentée et étroitement associée, renforceront la capacité d'action et le rayonnement du mouvement Sem ».

Vers un panel plus large de partenariats public privé version Sem ?

Le congrès de Strasbourg est l'occasion pour les Sem de se pencher sur les éléments qui pourraient les amener à élargir encore la gamme des partenariats public privé qu'elles génèrent. Faut-il faire évoluer les règles de composition du capital des Sem ? Comment encourager les actionnaires privés à investir davantage dans ces structures ? L'enquête commandée par la Fédération des Sem sur les attentes des actionnaires privés apporte quelques éléments de réponse.

S'ils ne sont pas établis directement, les rapports de collaboration entre les collectivités locales et les entreprises privées ont très souvent une Sem pour cadre. Une formule que l'on peut qualifier de partenariat public privé institutionnel (PPPI) qui, à la différence des partenariats public privé (PPP) classiques, repose sur la création d'une société et non sur un simple contrat difficile à négocier, exécuter et contrôler. La Fédération des Sem souhaite développer l'actionariat des Sem pour élargir le panel des PPP version Sem.

Le Club des actionnaires des Sem s'est penché sur ces questions sous l'impulsion de son président, Gérard Trémège, maire de Tarbes. Fort de 22 membres, banques et grandes entreprises actionnaires de Sem, et de l'adhésion récente du Crédit mutuel, de Suez, la Société générale, BNP Paribas immobilier et Kéolis, ce club a commandé une étude auprès des actionnaires privés des Sem.

Dans l'attente des résultats définitifs, certaines tendances se dégagent.

Le plus souvent minoritaires, les actionnaires privés des Sem souhaitent en premier lieu être mieux associés aux prises de décisions et aux choix stratégiques de l'entreprise. Ils prônent, à ce titre, un développement des pactes d'actionnaires, qui, par une contractualisation du fonctionnement, du rôle et des pouvoirs de chacun, favorisent une plus grande implication des actionnaires minoritaires dans la gestion de l'entreprise.

Ils suggèrent également une plus grande fluidité du capital des Sem leur permettant d'en entrer ou d'en sortir plus facilement.

La rémunération du capital et la possibilité de plus-value en sortie sont également évoquées par les actionnaires privés comme une motivation supplémentaire de leur implication dans les Sem.

Les actionnaires privés militent enfin en faveur d'un assouplissement des règles de composition du capital des Sem qui ne feraient plus d'eux « les éternels minoritaires », tout en acceptant le principe que les collectivités locales conservent une minorité de blocage garante de l'intérêt général.

Les attentes et suggestions des actionnaires privés des Sem seront évoquées sans tabou lors du Congrès de Strasbourg. Elles appellent des réponses, notamment de la part des présidents de Sem, pour rechercher un équilibre plus fin des rôles au sein des Sem, développer l'actionariat de ces dernières et, par la même, élargir la gamme des partenariats public privé que la formule Sem engendrent.

> Les membres du club des actionnaires des Sem :

- ▶ L'Agence française de développement - AFD
- ▶ BNP Paribas Immobilier
- ▶ Le Crédit agricole SA
- ▶ La Caisse des Dépôts
- ▶ Le Crédit foncier de France
- ▶ Le Centre national des Caisses d'épargne
- ▶ Le Crédit coopératif
- ▶ Le Crédit mutuel
- ▶ Dexia Crédit Local
- ▶ Electricité de France - EDF
- ▶ France Télécom
- ▶ Gaz de France - GDF
- ▶ Kéolis
- ▶ Le Groupe SNI - Pôle Services
 - Scet
 - CD Cités
 - CD Habitat
- ▶ La Poste
- ▶ La Régie autonome des transports parisiens - RATP
- ▶ Le Réseau ferré de France - RFF
- ▶ La Société nationale des chemins de fer – SNCF
- ▶ La Société générale
- ▶ Suez
- ▶ Transdev

Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - 01 41 05 02 02 - galivel@galivel.com
Fédération des Sem - Axel Greleau, Responsable de la Communication
Tel. : 01 53 32 22 46 – Fax : 01 53 32 22 22 - a.greleau@fedsem.fr



Les Sem d'Alsace et leur Association

Sommaire

1 - L'Arsema : Association régionale des Sem d'Alsace

- **Historique de l'Arsema**
- **Son Rôle**
- **Les Sem alsacienne : des domaines d'intervention variés**
- **Poids de l'économie mixte en Alsace**
- **Accueil du Congrès des Sem**

2 - Les nouveaux équipements de Strasbourg

- **La cité de la musique et de la danse**
- **La nouvelle patinoire de Strasbourg**

3 - Construction du dépôt bus tram Kibitzenau et allongement des lignes de tramways



1 – L'Arsema : Association régionale des Sem d'Alsace

Historique

L'Association régionale des Sem d'Alsace a été créée le 2 octobre 1996, sous l'impulsion de Roland Ries alors 1^{er} adjoint au Maire de Strasbourg.

Robert Hermann, adjoint au Maire de Strasbourg, en fut le premier Président.

Après avoir activement participé à la constitution et au lancement de l'association, il a passé le relais fin 1999 à Monsieur Francis Fleury, Maire de Brunstatt, Conseiller Général et à l'époque président de la SEMHA.

Jean-Louis Lorrain, alors Sénateur, Conseiller Général et Maire de Landser, lui a succédé en 2001 au titre de sa présidence de la SEMHA.

Depuis mars 2004, Monsieur **Jean WALINE**, vice-président du Conseil Général du Bas-Rhin, est le nouveau président de l'ARSEMA.

Rôle de l'Arsema

La structure Sem puise sa force dans cette alliance judicieuse du privé et du public qui emprunte à l'entreprise l'efficacité de ces modes d'action, et à l'intérêt général sa finalité humaine et sociale.

Aussi, pour conduire plus efficacement leur mission, il est important que les Sem puissent se retrouver afin de partager leurs expériences et échanger leurs savoir-faire, connaissances et préoccupations. C'est la mission assignée à l'Association Régionale des Sem d'Alsace, relais de la fédération nationale sur le territoire, qui poursuit 3 objectifs :

- Fédérer les Sem du territoire en créant des synergies et échanges entre Sem et les élus qui les président. Elle doit à ce titre être un lieu d'expression, de débats où s'élaborent des stratégies et des actions communes en réponse aux préoccupations des élus.
- Assurer la promotion et la défense des Sem auprès des différentes instances : élus locaux, pouvoirs publics, administrations locales, partenaires économiques et sociaux, médias...
- Relayer les attentes des Sem locales auprès de la Fédération des Sem. Elle doit susciter, voire proposer des actions communes en matière d'animation, de formation, de communication et leur permettre ainsi de bénéficier des actions conduites par celle-ci.



Les Sem d'Alsace : des domaines d'intervention variés

Les Sem d'Alsace interviennent dans trois grands secteurs d'activité : l'immobilier, l'aménagement et la gestion des services publics locaux. Elles exercent plus d'une trentaine de métiers : assainissement, distribution d'eau, câble, chauffage urbain, culture, développement

économique, distribution de gaz et/ou d'électricité, environnement, la gestion d'une polyclinique, la production et la distribution d'électricité, le tourisme et loisir, le transport, stationnement...

Poids de l'économie mixte en Alsace

Il existe 51 Sem en Alsace :

- 21 Sem immobilières
- 20 Sem de service
- 10 Sem d'aménagement

Elles représentent :

- 3 700 emplois
- 581 millions d'€ de chiffre d'affaires
- 375 millions d'€ d'investissements
- 17 500 logements gérés

Accueil du Congrès national des Sem

Le Congrès national des Sem constitue un événement de première importance pour les Sem d'Alsace, ainsi que pour l'ensemble de ses partenaires, publics et privés. C'est l'occasion de valoriser les actions des Sem et de présenter leurs contributions au développement des territoires.

Ci-dessous, quelques exemples majeurs de ce que les Sem peuvent réaliser pour le compte des collectivités et des habitants de Strasbourg.

2 – Les nouveaux équipements de Strasbourg

a- LA CITE DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE



Préambule

La Cité de la Musique et de la Danse regroupe le Conservatoire National de Région de Strasbourg, un auditorium de 500 places, les locaux de l'association Musica, ainsi que le pôle des écoles de musique de Strasbourg. Elle se situe dans la zone d'aménagement de l'Etoile, en bordure du bassin d'Austerlitz.

Enjeux

Implanter définitivement le Conservatoire de musique dans un site unique et dans des locaux parfaitement adaptés à sa fonction, après 150 ans de déménagements à travers la Ville, dans des lieux provisoires.

Créer un lieu identifié dans la Ville comme pôle d'excellence pour la musique et la danse.

ASSOCIATION REGIONALE DES SEM D'ALSACE
4 Quai de Paris (Locaux Habitation Moderne) – 67 080 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 22 43 56 - Fax : 03 88 22 81 34 - l.montoux@fedsem.fr



Programme

14.200 m2 de surface hors œuvre nette, comprenant :

- pour le Conservatoire
 - une centaine de salles de cours
 - des salles d'auditions et d'examen
 - un grand plateau d'orchestre
 - une bibliothèque musicale
 - quatre studios de danse
 - des locaux pour l'administration
- pour l'association « Musica »
 - des locaux pour l'administration
- pour le pôle des écoles de musique
 - des bureaux et salle de réunion
- autour de l'auditorium
 - un grand hall d'accueil du public avec vestiaire
 - un restaurant
 - un foyer
 - un pôle logistique pour l'organisation de spectacles
- un parking souterrain de 50 places

Caractéristiques

La Cité de la Musique, conçue par Henri Gaudin, constitue une sculpture architecturale, en phase avec sa fonction, son environnement, et l'Histoire.

Sa complexité a conduit à créer 11 bâtiments structurellement indépendants pour respecter les normes sismiques.

Montage

La Ville de Strasbourg en a confié la construction à la SERS, par voie de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Livraison

Démarrage du chantier : janvier 2003

Fin des travaux : juin 2005

Investissement

30 M€ TTC

ASSOCIATION REGIONALE DES SEM D'ALSACE
4 Quai de Paris (Locaux Habitation Moderne) – 67 080 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 22 43 56 - Fax : 03 88 22 81 34 - l.montoux@fedsem.fr



b- CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE PATINOIRE DE STRASBOURG



La nouvelle patinoire de Strasbourg n'a pas été construite dans le seul but de remplacer l'ancienne datant de 1970, dont les équipements sont à présent vétustes. La Communauté Urbaine de Strasbourg s'est fixée comme objectif de doter son agglomération d'un équipement original caractérisé par :

- une qualité d'accueil et des animations originales, garantissant la sécurité des publics,
- la dimension ludique et grand public, permettant l'accueil d'un minimum de 100.000 personnes par an, en dehors des scolaires et licenciés,
- sa taille importante, totalisant plus de 3.300 m² de surface de glace, et comprenant deux pistes reliées par un couloir de glace,
- un régime de fonctionnement continu sur la durée totale de l'année (même pendant les mois d'été).

La complexité de ce projet, qui a abouti à la réalisation de la plus grande surface de glace de France, a été confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SERS.

ASSOCIATION REGIONALE DES SEM D'ALSACE
4 Quai de Paris (Locaux Habitation Moderne) – 67 080 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 22 43 56 - Fax : 03 88 22 81 34 - l.montoux@fedsem.fr



Vu l'impact souhaité pour cet équipement auprès du public, il a été décidé de faciliter au maximum son accès. Il a ainsi été implanté à proximité immédiate d'une station de tram et d'un accès autoroutier.

Son architecture présentant une façade en forme de prisme rappelle les caractéristiques d'un iceberg, ce qui permet de l'identifier rapidement.

Enjeux

La nouvelle patinoire était attendue depuis de longue date par les amateurs de sports de glisse. Elle a fait l'objet d'intenses concertations au sein de la collectivité qui a finalement décidé de lancer une opération d'envergure, répondant non seulement à l'attente des sportifs, mais également au public dans sa plus grande diversité.

La réalisation d'une piste olympique de 1800 m² allait ainsi satisfaire les clubs de patinage artistique, ainsi que le club de hockey, dont les résultats sont très prometteurs. Cette piste pourra également être utilisée en salle de spectacle spécialisée, avec le doublement de la capacité de places assises par l'adjonction de tribunes mobiles.

D'autre part, une piste ludique de 1.500 m² vient compléter l'équipement. Cette dernière est dotée d'équipements scéniques permettant de transformer à volonté l'espace et les ambiances (disco, boîte de nuit, etc.) à destination des jeunes.

Les deux surfaces de glaces peuvent être utilisées séparément et concomitamment (match de hockey sur la piste olympique et ouverture d'une séance publique sur la piste ludique). L'originalité vient également de la possibilité de relier les deux espaces par l'intermédiaire d'un couloir de glace, pour offrir 3.300 m² de surface de glace au public.

Programme

Le programme de cette réalisation, comprenant :

- un espace d'accueil avec guichets,
- une piste olympique dont les dimensions sont de 61m x 30 m (soit 1.830 m²),
- la possibilité d'accueillir 1.200 spectateurs dans les gradins, avec extension possible à 2.400 spectateurs en configuration spectacle de glace par adjonctions de gradins démontables ; la piste serait ainsi réduite à 40 x 20 m,
- une salle polyvalente de 100 m² pour l'accueil des officiels et invités,
- des vestiaires pour les équipes de hockey, les clubs de patinage artistique, et les scolaires,
- un vestiaire public comprenant un comptoir à patins et des armoires vestiaires,

ASSOCIATION REGIONALE DES SEM D'ALSACE
4 Quai de Paris (Locaux Habitation Moderne) – 67 080 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 22 43 56 - Fax : 03 88 22 81 34 - l.montoux@fedsem.fr



- une piste ludique de 1.500 m² de glace à dominante ludique,
- un pôle animation et sécurité comprenant un espace disque jockey, et une cabine de surveillance des postes,
- une liaison glace reliant la piste olympique et la piste ludique,
- un ensemble d'équipements scéniques
- un bar accessible aux patineurs au droit de la piste ludique, avec vision sur la piste,
- un pôle administratif comprenant un ensemble de bureaux,
- un pôle associatif comprenant un espace de rencontre et des bureaux,
- des locaux techniques et espaces de stockage,
- un parking VL et bus de 120 véhicules,

Caractéristiques

Le bâtiment a pour vocation de fonctionner tous les jours de l'année. Cette amplitude impose un certain nombre de contraintes, notamment en terme de maîtrise des températures et de production de froid.

La température ambiante à 1,5 m de la glace doit être de 12°C, et celle dans les gradins d'environ 19°C.

Une gestion technique du bâtiment (GTB) et un système intégré de gestion d'énergie (SIGE) permettent le contrôle de l'équipement et des dépenses énergétiques.

Les pistes sont modulables en fonction de l'utilisation souhaitée (configuration hockey ou spectacle ou public pour la piste olympique ; configuration public, boîte de nuit pour la piste ludique ; ou ouverture des deux pistes au public). Ainsi, tous les publics sont touchés par la programmation proposée.

Les accès sont facilités du fait de la proximité du tram et des voies d'accès routières.

L'architecture du bâtiment est innovante de par sa façade vitrée en forme de prisme, - les espaces intérieurs sont imposants.

Les travaux ont été réalisés dans un délai de 17 mois (y compris 2 mois d'intempérie).

Montage

Communauté Urbaine de Strasbourg – S.E.R.S.

ASSOCIATION REGIONALE DES SEM D'ALSACE
4 Quai de Paris (Locaux Habitation Moderne) – 67 080 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 22 43 56 - Fax : 03 88 22 81 34 - l.montoux@fedsem.fr



Maîtrise d'œuvre

JAPAC (architecte mandataire) – DENU et PARADON (architecte associé)

SAUNIER (BET structure et fluides) – D et H PAYSAGES (BET VRD) – ITAC (BET acoustique) – ACTES (BET scénographie)

GPCI (OPC)

Livraison du bâtiment

29 novembre 2005

Investissement

24 M€ TTC (soit 21 MTTC valeur février 2002)

3 – Construction du dépôt bus tram Kibitzenau et allongement des lignes de tramways

La Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) a entamé un ambitieux projet d'extension des lignes de tramway.

D'ici à fin 2007, 13,5 km de ligne s'ajouteront aux 25,2 km existants. Dans le cadre de ce projet, un nouveau dépôt bus-tram (dépôt de la Kibitzenau), exploité par la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) concessionnaire du réseau de transports en commun de l'agglomération strasbourgeoise, vient d'ouvrir ses portes.

Destiné à accueillir 125 bus dont 55 fonctionnant au gaz naturel et d'ici à 2007, 35 nouvelles rames de tramway, ce dépôt constitue une réalisation remarquable notamment sur le plan de l'utilisation l'énergie. Il utilise pour son fonctionnement deux sources d'énergie propres : le solaire (production d'eau chaude pour le site et d'électricité) et le gaz naturel (propulsion des bus).

(Dans le cadre du Congrès des Sem, une visite de ce dépôt et de ses installations est proposée avec au préalable, une visite découverte des chantiers tramways et des premières réalisations).

ASSOCIATION REGIONALE DES SEM D'ALSACE
4 Quai de Paris (Locaux Habitation Moderne) – 67 080 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 22 43 56 - Fax : 03 88 22 81 34 - l.montoux@fedsem.fr